

LE PETIT JOURNAL

Octobre 2008



CONTACT



Mairie d'Haudainville
1 rue de Verdun
55100 Haudainville

☎ 03 29 84 62 86
Fax 03 29 83 98 94

mairiehaudainville@wanadoo.fr

AGENDA



✓ Lundi 11 novembre 2008

Cérémonie au Monument aux Morts à 10h avec la participation des enfants du village.

Puis rendez-vous à la salle des fêtes pour l'exposition du travail des élèves de l'école d'Haudainville sur les événements de la Grande Guerre.

Un vin d'honneur clôturera cette commémoration.

✓ Vendredi 5 décembre 2008

Marché de Noël organisé par les Petits Anons

✓ Collecte des déchets encombrants

Elle s'effectue une fois par mois.

Les déchets doivent être déposés la veille des jours de collecte définis suivant le planning suivant :

- 31 octobre 2008
- 28 novembre 2008
- 19 décembre 2008

Horaires d'ouverture de la Mairie



Lundi 15 h 30 à 18 h 30
Mercredi 15 h 30 à 18 h 30
Vendredi 09 h 00 à 11 h 30

Le maire ainsi que les adjoints se tiennent à votre disposition le

Samedi de 10 h à 12 h

Rendez-vous possible auprès du secrétariat de la Mairie.

En dehors des permanences ci-dessus et

en cas d'urgence

vous pouvez contacter le Maire ou les adjoints aux numéros ci-après :

Louis Kutschruiter
06.87.51.85.84

Serge Silvetti
06.79.79.94.67

Eric Preud'homme
06.08.48.75.97

Romain Sismondini
06.08.23.93.32

NOUVEAUX PANNEAUX DE SIGNALISATION



Après les panneaux électroniques indicateurs de vitesse, aux entrées du village (très utiles !), de nouveaux panneaux de signalisation ont été installés côte Saint Martin et route de Belrupt.

Ces panneaux peuvent surprendre.

En effet certains habitants d'Haudainville s'étonnent de voir des panneaux marquant la fin de la commune si loin de notre village.

Il est bon de rappeler que la côte Saint Martin, le chemin des vaches et les écarts des anciens fours à chaux sont sur le territoire de Haudainville et qu'il est tout à fait logique que ces panneaux puissent le rappeler.

ÉTAT CIVIL



Décès

19/09/08

Thomas Robert Olivier
GORA

23/09/08

Maurice Léon HUSSENET

NUMEROS UTILES



URGENCES

POMPIERS 18 (MOBILE 112)

POLICE 17

SAMU 15

Enfance mal traitée 119

Soins infirmiers à domicile :
03.29.83.83.45 (service hospitalier de Verdun)

Centre antipoison de Nancy :
03.83.32.36.36

Prochain conseil municipal

Le 7 novembre 2008
à 20 h 30



DELIBERATIONS

● Appel à candidature d'un site pouvant recevoir un centre de stockage de produits radioactifs

L'Etat et l'ANDRA recherchent un site d'implantation pour le stockage de produits radioactifs de faible activité, à longue vie. Plus de 3000 communes situées dans 20 départements et disposant d'une géologie potentiellement favorable ont été contactées par l'ANDRA.

Les communes intéressées doivent donner leur accord pour que soient menées des investigations sur leur territoire dans le but de vérifier la faisabilité de l'implantation du centre de stockage.

- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, REFUSE à l'unanimité la candidature de la commune pour cette recherche.

● Renouvellement d'un bail commercial

Le bail commercial concernant le local abritant le salon de toilettage pour chiens est arrivé à échéance, et il est nécessaire de le renouveler.

Ce bail sera conclu pour une durée de neuf ans à compter, rétroactivement, du 1^{er} juillet 2008 moyennant un loyer mensuel de 251 € et sera indexé sur l'indice national du coût de la construction par période triennale.

- Le Conseil Municipal à l'unanimité ACCEPTE le renouvellement du bail commercial et charge Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à ce dossier.

● Adhésion à l'association du « Souvenir Français »

Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'il serait utile que la commune adhère au « Souvenir Français ». Cette adhésion permettra de pouvoir bénéficier de l'appui technique de cette association mais également d'accéder à certaines aides financières.

- Le Conseil Municipal à l'unanimité ACCEPTE d'adhérer à l'association du « Souvenir Français » pour un montant annuel de 50 €, et charge Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à cette adhésion.

● Remboursement de sinistre

Monsieur le Maire expose au Conseil les circonstances ayant motivées le remboursement, par la MMA, d'une vitrine d'affichage posée sur le mur de l'école.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE le remboursement du sinistre pour un montant de 362,47 €.

● Modification budgétaire

Suite à l'ouverture de la cantine scolaire il a été nécessaire de faire un investissement sur du matériel de restauration (assiettes, couverts, lave vaisselle, etc....) et pour pouvoir régler les factures s'y rapportant, il est nécessaire de faire les modifications budgétaires suivantes :

Article 2188 : + 4 500 €

Article 2313 : - 4 500 €

- Le Conseil Municipal à l'unanimité, ACCEPTE les modifications proposées et charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire

INFORMATIONS AU CONSEIL

Droit d'accueil des élèves en cas de grèves

La Loi n°2008-790 du 20 août 2008 crée un droit d'accueil au profit des élèves des écoles maternelles et élémentaires en cas de grève. Dans les écoles publiques, en cas d'interruption de l'enseignement si 25% ou plus des enseignants ont déclaré leur intention d'être grévistes, ce droit se matérialise par l'organisation d'un service d'accueil par la commune.

La mise en place d'une organisation, gratuite pour l'usager, et qui concerne les écoles maternelles et élémentaires, publiques comme privées en cas d'absence imprévisible non remplacée ou de grève, répond à un besoin de la population. Liberté est laissée au Maire pour déterminer les modalités pratiques d'organisation de l'accueil, tant sur le plan des locaux- y compris ceux d'une l'école accueillant partiellement des activités d'enseignement- que des personnels.

L'IEEN (Inspecteur de l'Education Nationale) chargé de circonscription du premier degré prendra contact pour nous solliciter sur les conditions de mise en œuvre de ce service.

Monsieur le Maire demande que la réflexion porte sur les personnes susceptibles de pouvoir accomplir cet accueil.

Cantine scolaire

La restauration scolaire qui a été mise en place le 22 septembre 2008 démarre bien.

Deux personnes prennent en charge les enfants pour le repas de midi.

La commune a fait l'acquisition de matériel (lave-vaisselle, assiettes, couverts, verres, etc....) afin d'optimiser ce service.

Chemin du Bas de la Chiffour

Le Maire de Belrupt a informé la commune que le chemin du Poirier la Chèvre appelé « Chemin rural du Bas de la Chiffour » appartenant pour moitié à la commune d'Haudainville doit subir un réaligement.

Ce chemin étant une co-propriété, la commune de Belrupt sollicite notre accord pour ces travaux. Nous avons donné notre accord, étant entendu que la commune de Belrupt prend en charge la totalité des frais occasionnés par ce réaligement.

Compte rendu des diverses commissions

- La « journée verte » a eu lieu le 27 septembre. Une trentaine de personnes ont participé à ce rassemblement.
Quatre remorques ont été retirées du ruisseau qui a pu être nettoyé sur sa partie communale. Toutes les personnes qui ont participé à la réussite de cette journée qui s'est déroulée dans la bonne humeur sont vivement remerciées.
- Champalor a fait venir l'ONF pour le nettoyage des terres. Le déplacement des arbres plantés sur des conduites doit être fait courant novembre ainsi que le nettoyage de la berge du ruisseau.
- Les travaux de remplacement d'une chaudière dans un logement communal ont été attribués à l'entreprise POULAIN.
- La porte d'entrée du salon de toilette pour chiens sera remplacée par la menuiserie ANTOINE.
- Le revêtement en «calcaire-ciment» rue de la Chise (travaux CODECOM) doit être repris par EUROVIA.
- Le nettoyage du Château d'eau vient d'être effectué par VEOLIA.
- Mise en place par les voies navigables d'un banc au Pont de Butry.
- Cimetière : La commission va continuer la procédure de reprise des tombes en état d'abandon. Le nombre de places libres dans le cimetière communal étant très restreint, contact a été pris avec l'association le « Souvenir Français » pour le déplacement d'anciennes tombes militaires.
- Commission Cadre de Vie : Remerciements du Président à toutes les personnes ayant participé à cette commission pour le travail effectué depuis sa création.
- Un livret d'accueil pour les nouveaux arrivants sur la commune est en cours d'élaboration.

CHIENS DANGEREUX : NOUVELLE REGLEMENTATION

La loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforce les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux

25 juin 2008



Cette loi renforce les obligations incombant aux propriétaires de chiens dangereux ainsi que les sanctions pénales auxquelles les expose le non respect des dispositions légales. **Elle étend les pouvoirs de police dont dispose le maire pour assurer la protection des personnes contre les chiens dangereux.**

Plusieurs dispositions introduites aux articles L. 211-11, L. 211-13-1 et L. 211-14-1 du code rural offrent au maire ou, à défaut, au préfet une possibilité supplémentaire d'intervention préventive lorsqu'un animal lui apparaît susceptible, compte tenu des modalités de sa garde, de présenter un danger pour les personnes ou les animaux domestiques. **Le maire peut ainsi demander qu'une évaluation comportementale soit effectuée par un vétérinaire** et, à la suite de cette évaluation, **il peut imposer au propriétaire ou au détenteur de l'animal de suivre une formation portant sur l'éducation et le comportement canin, sanctionnée par l'obtention d'une attestation d'aptitude.** Les frais engagés sont à la charge du propriétaire du chien.

Pour assurer la pleine information du maire et lui permettre de mettre en œuvre les mesures nécessaires, **la loi prévoit en outre que tout fait de morsure d'une personne par un chien soit déclaré à la mairie** par son propriétaire, son détenteur ou tout professionnel en ayant connaissance. L'animal en cause doit par ailleurs être soumis à une évaluation comportementale.

La loi subordonne la détention des chiens d'attaque, de garde et de défense à **la délivrance d'un permis de détention par le maire** de la commune où le propriétaire ou le détenteur du chien réside. L'autorité municipale est ainsi chargée de vérifier le respect par le candidat de l'ensemble des conditions fixées par la loi pour la délivrance du permis de détention et elle doit s'assurer qu'ont bien été produites :

1° Les pièces justifiant :

- a) De l'identification du chien dans les conditions prévues à l'article L. 212-10 du code rural ;
- b) De la vaccination antirabique du chien en cours de validité ;
- c) Dans des conditions définies par décret, d'une assurance garantissant la responsabilité civile du propriétaire du chien ou de la personne qui le détient pour les dommages causés aux tiers par l'animal. Pour l'interprétation de cette disposition, les membres de la famille du propriétaire de l'animal ou de celui qui le détient sont considérés comme des tiers ;
- d) Pour les chiens mâles et femelles de la première catégorie, de la stérilisation de l'animal ;
- e) De l'obtention, par le propriétaire ou le détenteur de l'animal, de l'attestation d'aptitude précitée ;

2° L'évaluation comportementale précitée.

Si les résultats de l'évaluation le justifient, le maire peut refuser la délivrance du permis de détention.

En cas de constatation du défaut de permis de détention, **le maire ou, à défaut, le préfet met en demeure le propriétaire ou le détenteur du chien de procéder à la régularisation dans le délai d'un mois au plus.** En l'absence de régularisation dans le délai prescrit, le maire ou, à défaut, le préfet peut ordonner que l'animal soit placé dans un lieu de dépôt adapté à l'accueil ou à la garde de celui-ci et peut faire procéder sans délai et sans nouvelle mise en demeure à son euthanasie. Les frais engagés sont à la charge du propriétaire du chien.

ASSEMBLEE GENERALE DES PETITS ANONS

L'Association Loi 1901 « Les Petits Anons » a été créée à l'automne 2004, à l'initiative de parents d'élèves de l'Ecole d'HAUDAINVILLE. Elle a pour but d'organiser différentes manifestations afin de collecter des fonds pour permettre aux enseignants de l'école l'achat de matériel pédagogique et l'organisation de sorties scolaires.

Ainsi, cette année, différentes manifestations ont été réalisées.

- En Novembre 2007, a eu lieu le 4^{ème} loto qui a permis de rassembler de nombreux habitants du village.
- Début Mars 2008, le repas CHILI CON CARNE a ravi toute personne présente à cette soirée. Un grand merci à notre cuisinier.
- Puis le 04 Avril 2008, notre 5^{ème} loto fut l'occasion de remplir en très peu de temps notre salle des fêtes, qui hélas, devient trop petite.
- Le 08 Mai 2008 fut pour nous l'occasion d'être présent pour la 2^{ème} fois au vide grenier du village. Le soleil était au rendez-vous et cette journée fut une totale réussite.
- Et pour finir notre année, le 25 Mai 2008, jour de la fête des mères, la 3^{ème} marche en forêt a rassemblé plus de 200 marcheurs et 80 repas ont été servis. Un grand merci à nos flêcheurs sans qui cette manifestation n'aurait pu avoir lieu.

Pour cette année scolaire 2007-2008, l'Association clôt ses actions afin de permettre aux enseignants de réaliser leur projet avec un don de 3 900 €. 1 900 € ont servi à financer le voyage en Alsace des enfants de CM1 – CM2 (100 € par enfant) et 2 000 € versé au mois de Mai pour toutes les autres actions.

L'association tient à remercier la Municipalité d'HAUDAINVILLE qui l'a encouragé dans ses actions en l'aidant à installer et ranger le matériel, en mettant à sa disposition les salles communales et en lui permettant de communiquer avec les Haudainvillois par l'intermédiaire du « Petit Journal ». Elle tient aussi à remercier les enseignants qui l'ont aidé à communiquer sur les diverses opérations aux parents, par le biais des enfants. Que chacun et chacune d'entre vous soit remercié pour votre soutien et votre aide apportée lors des manifestations et l'ensemble des membres vous encourage à continuer activement dans ce sens. Sans l'aide des parents et des bénévoles, l'Association « Les Petits Anons » ne pourrait exister. Encore un grand merci à TOUS.

A l'issue de cette assemblée, le bureau de l'association a été reconduit comme suit :

Monsieur Yannick LE PERU, président,
Madame Marie-Line PICARD, trésorière
Monsieur Olivier LECLERC, président Adjoint
Madame Ghislaine MORTAS, secrétaire
Madame Christine LE PERU, secrétaire adjointe

Une nouvelle saison redémarre.

Nous espérons vous retrouver nombreux lors de nos diverses manifestations.

CELA S'EST PASSE SUR NOTRE COMMUNE

Samedi 27 septembre 2008, l'Association Nationale des Parents et Amis des Victimes des Interventions de Paix dans les Balkans et les associations partenaires ont déposé une gerbe au monument « Les Veilleurs de la Paix ».



Cette cérémonie a été réalisée en hommage aux Poilus d'Orient et aux victimes de la nouvelle génération du feu dans les missions extérieures de Paix, particulièrement en Ex-Yougoslavie et à l'occasion du 90^{ème} anniversaire de l'Armistice Bulgare du Front d'Orient (1918).

En fin de cérémonie il a été procédé au dévoilement de deux stèles en hommage au Capitaine Gilles Carreau (stèle déposée du Camp de Rajlovac – Sarajevo) et au Capitaine de Corvette Jean-Loup Eychenne, première victime du conflit en mission CEE en Croatie.

MESSAGE DE NOTRE NOUVEAU CURE : LE PERE GUY LESCANNE



Quelques jours après le départ du Père Michel Livorin à qui je veux redire ma reconnaissance pour la fidélité de sa présence à vos côtés, j'étais accueilli dans l'église d'Haudainville pour célébrer la messe... et le baptême d'Elena. Premiers contacts fort sympathiques. Puis il y a eu l'enterrement de Thomas, avec sa famille, ses copains et tant d'Haudainvillois. Beaucoup d'émotion ! Quelques jours plus tard c'est Monsieur le Maire qui me recevait avec plusieurs de ses adjoints pour parler avec enthousiasme de la commune. Merci aux uns et aux autres pour cet accueil, plein de simplicité et de chaleur. Je suis vraiment heureux de faire route avec les uns et les autres.

Heureux de faire route avec vous tous, chrétiens fidèles. C'est beau toutes ces responsabilités, petites ou grandes, que vous assumez afin que la Bonne Nouvelle puisse être annoncée, que la louange de Dieu puisse être célébrée, pour que la solidarité ne soit pas un vain mot.

Heureux de faire route avec vous qui êtes en responsabilité politique, économique, associative et sociale, à Haudainville et au delà. Heureux de faire route avec vous, tous les habitants de la commune et des environs. Que vous partagiez ou non notre foi, le citoyen que je suis a le désir d'être, à sa place, à vos côtés, pour que la liberté, l'égalité et la fraternité tissent de plus en plus notre histoire commune.

Comme vous le savez Haudainville fait partie de la grande paroisse Saint Vanne en Verdunois¹, avec ses 28 clochers ! Qui que vous soyez, Haudainvillois, vous serez toujours les bienvenus à la maison St Paul, cœur de la paroisse, au 14 bis rue Victor Schleiter à Verdun (Tel : 03.29.84.69.13).

Et plus proche de vous encore, si vous avez besoin d'un renseignement, vous pouvez prendre contact avec Janine Polniaszek au 03.29.86.57.92. C'est un bon "relais" pour tous les renseignements dont vous pouvez avoir besoin.

A très bientôt, j'espère.

Votre nouveau curé,
Père Guy.
Tel perso : 03.29.86.69.53

¹ Un guide de la paroisse a été édité qui donne beaucoup de renseignements fort utiles pour les baptêmes, les mariages, les funérailles, le catéchisme, l'aumônerie, la vie des mouvements et des services... et plein d'adresses utiles. N'hésitez pas à le demander. Il est gratuit !

ABATTAGE DES ARBRES RUE DE METZ

Comme prévu les trois vénérables géants ont été abattus rue de Metz. Il aura fallu seulement deux jours à l'entreprise concernée pour les mettre à terre, débiter leur tronc et broyer leurs branchages.

C'est toujours avec une certaine tristesse que l'on abat un arbre. Ces trois ancêtres faisaient partie depuis bien longtemps du paysage. Accompagnant plusieurs générations d'écoliers sur le chemin de l'école, la maladie aura eu raison d'eux, malgré une tentative de sauvetage il y a quelques années.

Cet espace paraît maintenant bien vide. Il sera comblé par la plantation ultérieure de jeunes arbres. Espérons que ces derniers auront une vie aussi longue que leurs prédécesseurs.



HORAIRES DES MESSES A HAUDAINVILLE

- Samedi 1^{er} novembre (Toussaint) à 11h 15
- Dimanche 2 novembre, à 11h 15,
- Dimanche 16 novembre, à 11h 15,
- Dimanche 30 novembre, à 11h 15
- Dimanche 14 décembre, à 11h 15
- Mercredi 24 décembre (nuit de Noël), à 22 h 00
- Jeudi 25 décembre (Noël), à 11h 15
- Jeudi 1^{er} janvier 2009, à 11h 15.

MISE EN PLACE DU SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL : SMA

A la suite du dernier conseil municipal, lecture a été faite de la nouvelle loi récemment votée par l'assemblée nationale concernant la mise en place d'un service d'accueil minimum des élèves en cas de grève des enseignants.



Sa mise en place concerne notre commune dans le cas où **deux** enseignants au minimum seraient en grève. De plus, ces derniers ont l'obligation de prévenir leur hiérarchie qui elle même doit prévenir la mairie. Si ces conditions sont réunies, la commune doit mettre en place un service d'accueil pour les élèves concernés par les enseignants en grève.

Qui assurera cet accueil ? Des personnes volontaires.

Merci aux personnes qui souhaitent assurer ce service de se faire connaître en mairie. L'état prévoit de rémunérer celles-ci (demander le détail en mairie). La liste des volontaires sera établie et transmise à l'Education Nationale pour validation. Une expérience dans le domaine de la garde d'enfants ou de l'animation est fortement conseillée.

REUNION D'INFORMATION



Une réunion d'information mise en place conjointement par la mairie, le conseil général de la Meuse et l'EDF dans le cadre de :

**En Meuse et en Haute-Marne
ensemble, économisons l'énergie !**

s'est déroulée dans la salle des fêtes de la commune
le lundi 13 Octobre 2008.

Près de 25 personnes ont pu s'informer sur :

- des solutions de rénovation de l'habitat
- des possibilités de réduction de leur facture énergétique pour leur maison
- des possibilités de financement

Les artisans du village agréés EDF ont pu répondre aux questions techniques des habitants.

Voir en mairie pour plus de renseignements !

A L'EAU LES BEBES



L'association « A l'eau les bébés » vient de reprendre son activité dans la nouvelle piscine de Verdun.

Cette association accueille tous les samedis de 12 h 30 à 14 h 00, hors période scolaire, les enfants de 3 mois à 12 ans.

Un ensemble de matériel nautique mis à votre disposition permet aux enfants de se familiariser avec le milieu aquatique.

Si vous êtes intéressé, contactez :

Mr Waxweiler, 15 coteau de la Louvière à Haudainville. Tel 03 29 86 09 94

Ou visitez son site internet :
<http://www.geocities.com/aleaulesbebes/index.html>